

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **25 juin 2026**

Délibération n°26/068

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (29) : GREMBER Jacques, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, , ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (4)

TRACHEZ Sylvie
CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud
GALLI Brigitte

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à VALLART Maxime
donne procuration à SOWA Benjamin
donne procuration à DELEU-MARÉCHAL Amélie

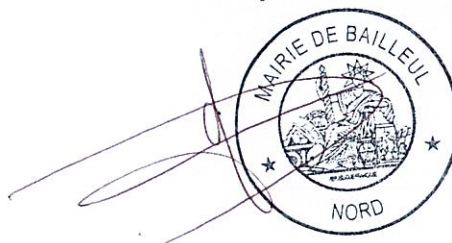
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	29
Procurations	:	04
Absents	:	00
		<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime

Le Maire,
Jacques GREMBER



Séance du **25 juin 2026**

Délibération n°**26/068**

Finances – Budget Principal de la ville – Exercice 2026 – Décision Budgétaire Modificative N°1

Le budget primitif constitue un cadre prévisionnel dont l'exécution peut nécessiter, en cours d'exercice, des ajustements afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services, de l'avancement des projets municipaux et des recettes effectivement constatées ;

La présente Décision Budgétaire Modificative n°1 permet d'accompagner la mise en œuvre des priorités du mandat, de poursuivre les projets engagés au service du cadre de vie, de la proximité et de la qualité du service public, tout en maintenant les équilibres financiers de la collectivité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Principal de la ville ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget de la commune,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la modification des crédits 2026 du budget principal de la ville, comme repris dans la décision budgétaire modificative n°1 jointe à la présente,

La Commission « Ressources humaines, dialogue social - Finances - Budget - Administration générale - Communication - Numérique - Population - Partenariats institutionnels » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du mardi 16 juin 2026.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Principal de la ville qui s'équilibre comme suit :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
21.2128.322	Résiliation des travaux du paddel	-85 650,00 €			
20.2051.020	Mise en œuvre du parapheur électronique	+4 000,00 €			
20.2051.020	Logiciel de gestion des interventions techniques (e atal)	+12 050,00 €			
21.21351.020	Contrôle d'accès pour bâtiments communaux	+7 000,00 €			
21.21838.020	Modernisation numérique des services de la ville	+12 650,00 €			
21.2188.028	Matériel technique pour l'école d'arts plastiques	+300,00 €			
21.21568.11	Équipement pour la police municipale	+7 000,00 €			
21.21828.11	Véhicule pour la police municipale	+40 000,00 €			
21.21621.314	Acquisition d'œuvres pour le musée	+2 650,00 €			
TOTAL		+ 0,00 €	TOTAL		+ 0,00 €

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 25 juin 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER

